

## Fiche d'information produit

Selon directive CE 1907/2007 (REACH)

### swissporGLASS Vento 032 black

#### 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Désignation : swissporGLASS Vento 032 noir

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type d'utilisation : Rouleau ou panneaux de laine de verre

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: swisspor AG  
une entreprise du groupe swisspor  
Rue: Bahnhofstrasse 50  
Lieu: CH-6312 Steinhausen  
  
Téléphone : +41 21 948 48 48  
Fax : +41 21 948 48 59  
E-Mail: [info@swisspor.com](mailto:info@swisspor.com)  
Internet: [www.swisspor.ch](http://www.swisspor.ch)  
Interlocuteur : M. Jacques Esseiva  
Téléphone : +41 21 948 48 56  
Service responsable : Lundi-Vendredi 8.00 - 17.00 heures

##### 1.4. Information d'urgence Centre d'information toxicologique Zürich : 145

#### 2. Identification des dangers

##### Description des dangers :

Aucun, pas d'obligation de déclaration (\*)

\*: Selon l'ordonnance CE n°1907/2006 (REACH), Suisse (RS 814.81)

Des fiches de données de sécurité sont obligatoires pour les produits/mélanges dangereux. swisspor publie de manière volontaire un document d'information de produit et de mise en œuvre (Safe Use Instruction Sheet, SUIS)

##### Autres dangers pour l'homme ou l'environnement

Risque d'explosion: Aucun  
Chauffage: Aucun  
Surchauffe: Aucun  
Danger de feu: Aucun  
Poussières: L'effet mécanique des fibres en contact avec la peau peut causer une démangeaison temporaire.  
Nous recommandons les mesures de précaution et recommandations à consulter aux chapitres 7+8.  
Point Eclair: Aucun  
Risque de glissade: Aucun

### 3. Composition/information des composants

#### Données chimiques

Substance	Nr. C.A.S.(1)	Rapport % Poids	Classification , Etiquetage (Règlement CE 1272/2008)	Classification , Etiquetage (Directive 97/69/CE)
Fibres minérales amorphes de composition d'oxydes de silicates avec une teneur en masse pondérale supérieure à 18% d'oxydes de sodium, de potassium, de calcium, de magnésium et de barium qui remplissent l'exigence de l'annexe Q *	(EC : 926-099-9)	> 90 %	Non classée	Non classée
Polymère (Duroplastique)	-	<10%	Non classée	Non classée

1) C.A.S. : Chemical Abstract Service

\*: La laine minérale swissporGLASS est aussi exemptée selon l'ordonnance des produits chimiques. N° d'enregistrement REACH 01-2119 4723 13-44-0035

\*: Selon le domaine d'application et d'usage il y a des variations en teneur de liant polymère, d'huile minérale, d'agents hydrophobes, d'adhésifs et de revêtements. Tous ces composants ne sont pas classifiés selon l'ordonnance CE n° 1272/2008.

### 4. Premiers secours

#### **Inhalation :**

Amener le sujet à l'air libre, rincer la gorge et se moucher pour évacuer la poussière.

#### **Contact avec la peau :**

Laver doucement avec de l'eau chaude et du savon. En cas d'allergie, consulter un médecin.

#### **Contact avec les yeux :**

Rincer abondamment à l'eau claire pendant ¼ d'heure et consulter éventuellement un médecin.

#### **Ingestion :**

Boire de grande quantité de d'eau

Si les premiers secours n'ont pas été efficaces, consultez un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

La laine des produits swissporGLASS est incombustible et ne peut pas contribuer à un risque incendie. Cependant, le revêtement peut être combustible.

Les emballages sont combustibles.

**Moyens d'extinction :** Tous les moyens conventionnels, de préférence eau pulvérisée

**Exposition particulière lors de feu ou produits de dégradation :** Aucun

**Equipement spécial pour le personnel à la lutte contre le feu :** Aucun

**Recommandation pour le feu ou l'explosion :** Aucune mesure particulière

**Mesure particulière :** Aucune

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

---

<b>Précautions individuelles :</b>	En présence de beaucoup de poussières dans un local non ventilé, utiliser les protections préconisées au chapitre 8.
<b>Protection de l'environnement :</b>	Aucune mesure spécifique nécessaire
<b>Méthodes de nettoyage :</b>	Par aspiration
<b>Indication particulière :</b>	Il n'y a pas de libération de substances dangereuses. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage des surfaces et des vêtements

## 7. Manipulation et stockage

---

### MANIPULATION

Comme principe de base, il faut réduire la production de poussière. L'espace de travail doit être bien aéré. Pour la découpe l'utilisation de couteaux spécifiques doit être privilégiée. Si des systèmes de coupe mécaniques sont mises en œuvre (scie circulaire), ils doivent être pourvus d'un système efficace d'aspiration.

### Habits de travail et mesures de précaution

- Ventiler le lieu de travail si possible
- En cas de travail au-dessus de la tête, porter des lunettes de protection
- Nettoyer avec un aspirateur.
- Couvrir les parties du corps exposées. Dans un endroit non ventilé, porter un masque jetable.
- Respecter la réglementation sur les déchets.
- Se rincer à l'eau froide avant de se laver.

Pour satisfaire aux exigences de mise en œuvre, nous recommandons de porter des vêtements amples et fermés, ainsi que des gants en cuir ou en coton revêtu de nitrile (gants risques mécaniques selon EN 388). Pour les personnes sensibles des voies respiratoires, ou lors d'émission de beaucoup de poussière, le port de demi-masque FFP2 (selon EN 149) est recommandé. Lors de forte émission de poussières, ou de travaux au-dessus de la tête, le port de lunette de sécurité (EN 166) est recommandé. Ne pas manger et ne pas boire sur le lieu du chantier. Pour les peaux sensibles, après s'être rincé et s'être lavé l'utilisation d'une crème de protection ou une lotion peuvent être utilisées.

### STOCKAGE

<b>Exigence de stockage et emballage :</b>	Dans les emballages originaux, dans un lieu sec et à protéger des dégradations mécaniques
<b>Matériaux d'emballage :</b>	Feuilles de polyéthylène
<b>Autres indications :</b>	Pas de limite de quantité au stockage

---

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

---

### Valeurs limites

Les valeurs limites des poussières est de 3 mg/m<sup>3</sup>. Pour les laines minérales artificielles en Suisse, la limite de 0.25 fibre/cm<sup>3</sup> (SUVA MAK, réf 1903) s'applique aux fibres avec un diamètre moyen plus petit que 3 µm et une longueur moyenne plus grande que 5 µm, avec un rapport longueur/diamètre de 3 :1.

### MESURES TECHNIQUES DE PROTECTION

**Protection respiratoire :** Le port d'un masque de type P2 est recommandé en cas de pose dans un espace confiné ou lors d'une opération pouvant donner lieu à l'émission de poussières.

**Protection des mains :** Gants

**Protection de la peau du corps autre que les mains :** Vêtements amples à manches fermées

**Protection des yeux :** Le port de lunettes de protection est recommandé en cas de pose dans un espace confiné ou lors d'une opération pouvant donner lieu à l'émission de poussières.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

<b>Aspect :</b>	Jaune clair, sous forme de rouleaux ou de panneaux
<b>Forme :</b>	Solide, fibre non-cristalline (amorphe) et homogène
<b>Domaine de fusion :</b>	600 - 800 °C
<b>Solubilité :</b>	Insoluble
<b>Densité :</b>	10 - 100 kg/m <sup>3</sup>
<b>Taux de solvant :</b>	Aucun

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Stabilité :</b>	La stabilité mécanique est conservée jusqu'à 150°C.
<b>Réaction dangereuse :</b>	Aucune
<b>Autre indication :</b>	Aucune

---

## 11. Informations toxicologiques

---

**Toxicité :**  
Aucune

### Toxicité à long terme :

La Directive européenne 97/69/CE et le règlement CE n°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges ne classe pas les fibres de verre comme cancérigène, si elles répondent à la note Q de cette Directive.

### Démangeaison de la peau

Par la présence de fibres grossières, il peut y avoir une démangeaison à la surface de la peau. L'origine de la démangeaison est provoquée par l'irritation suite au frottement sur la peau. Les phénomènes diminuent et sont indiqués aux irritations provoquées d'autres fibres ou d'autres particules. Une sensibilisation chimique n'est pas créée.

---

## 12. Informations écologiques

---

La laine de verre swissporGLASS est produites avec plus de 80% de verre recyclé. Le matériel peut être recyclé.

---

## 13. Considérations relatives à l'élimination des déchets

---

**Recommandation :** Elimination avec déchets de chantier

**Désignation :** Déchet de laine minérale

**N° d'élimination :** 17 06 04, Produit isolant qui ne sont pas couverts par les n° 17 06 01 et 17 06 03 fällt“. (SUISE selon OTD 814.600; Ordonnance de Traitement des Déchets).

**Reprise par la Fabricant :** Prendre contact avec le fabriquant pour une reprise, voir chapitre I. Avec les sacs de recyclage swissporGLASS

**Emballage :** Polyéthylène

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Réglementations internationales** Pas de recommandations spéciales

---

## 15. Informations relatives à la réglementation

---

Tous les isolants en laine de verre produits par swisspor sont exempts d'amiante, de silice cristalline (provoquant la silicose), d'agents fongicides ou conservateurs et tous autres produits dangereux selon l'ordonnance des produits chimiques. Lors de la mise en œuvre ou de l'utilisation dans les règles de l'art, il n'y a pas de produits chimiques dangereux qui sont libérés.

---

## 16. Autres informations

---

### Informations supplémentaires

Cette fiche contient des renseignements basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Le document présente les aspects liés à la sécurité et n'est pas un certificat de garantie. Les droits de propriétés et les lois appliquées doivent être prises en compte par les vendeurs, les utilisateurs et ce sous leur propre responsabilité.